

FORMULAIRE

**LE DOSSIER DOIT ETRE DEPOSE AVANT LE 31
SEPTEMBRE DE L'ANNEE N POUR UNE PRISE EN COMPTE
DES DEPLACEMENTS DE L'ANNEE N-1**

Date de réception :

**AIDE À LA MOBILITÉ DE
CLUBS DE SPORTS SECTIONS
JEUNES**

Club demandeur : _____

NOM/prénom du Président : _____

Adresse du siège social du club : _____

Commune(s) du lieu de pratique : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail du club : _____

Site Internet du club : _____

Pièces à joindre obligatoirement pour étude du dossier :

- Fiche « renseignements techniques » dûment remplie
- Attestation d'engagement de la rencontre ou de la compétition de niveau régional ou national (précisant le nombre de sportifs engagés).
- RIB et Siret de l'association
- Copies des cartes grises des véhicules utilisés pour le déplacement
- Contrat de location de véhicules potentiels.
- Les justificatifs des coûts de transport. Ou les justificatifs des défraiements

Dossier à transmettre à :

Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée - La Tardière 85120 TERVAL
Tél : 02 51 69 61 43 fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr / E-mail Service Sport : sport.associations@ccplc.fr

Objet

Soutenir les catégories jeunes de clubs de sport, pour les déplacements à des compétitions **de niveau départemental**, collectives ou en équipe.

Aide financière **éligible au-delà de 100 kms aller/compétition**

Bénéficiaires

Associations de sport non scolaires, œuvrant sur le territoire communautaire et ayant leur siège social dans l'une des communes membres de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et disposant de catégories jeunes.

Conditions

- L'association doit être affiliée à une fédération Sportive Française ;
- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal ;
- Le bénéficiaire s'engage à participer à la compétition. A défaut, l'aide sera annulée ;
- Toute annulation de l'aide fera l'objet, d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

Montant de l'aide

	Plafond des dépenses subventionnables	Pourcentage de l'aide	Subvention maximum
Par année civile pour un même club demandeur	2 500 € TTC	50 %	1 250 €

**Le nombre de kms et de véhicules subventionnés (selon capacité carte grise) sera calculé en fonction du nombre de sportifs engagés et le lieu de la rencontre indiqués sur le document de la rencontre ou compétition sur la base indiquée dans le tableau de « frais réels impôts » sur le site [Service public.fr](http://Service.public.fr). Le calcul de kilomètres sera fait avec Google Maps.*

Modalités

Le formulaire, à retirer au siège de la Communauté de communes ou sur son site Internet, doit être **DIRECTEMENT** envoyé (par courrier ou courriel) ou déposé auprès des services de la collectivité.

Il devra **IMPÉRATIVEMENT** être transmis :

- pour tous les déplacements réalisés durant la saison sportive **N-1 avant le 31 septembre de l'année N**.
- en un seul dépôt avec toutes les pièces justificatives à l'étude du dossier citées dans l'encadré intitulé « Pièces à joindre obligatoirement pour étude du dossier » de la page 1 :

Tableau page 1 :

- Fiche de renseignements technique dûment remplie.
- Attestation d'engagement de la rencontre ou de la compétition de niveau régional ou national (précisant le nombre de sportifs engagés).
- RIB et Siret de l'association
- Copies des cartes grises des véhicules utilisés pour le déplacement.
- Contrat de location de véhicules potentiels.
- Les justificatifs des coûts de transport. Ou les justificatifs des défraiements.

Le paiement s'effectuera sous réserve de la stricte application des règles énoncées dans le présent document. (à défaut, l'aide sera annulée), **d'un RIB et d'un numéro SIRET**.

Le bénéficiaire sera amené à participer à la conférence de presse organisée annuellement par la Communauté de communes afin de mettre en avant l'aide accordée.

Je soussigné, M_____ , certifie l'exactitude des renseignements de la fiche de demande et des pièces justificatives transmises pour la présente demande de soutien.

Le : ___/___/___

Signature :

Je soussigné(e), (nom et prénom) Représentant(e) légal(e) de l'association déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que l'association respecte les principes et les valeurs de la Charte des engagement réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte.

Programme	Délibération n° C013/2024 du 8 février 2024
Date du pôle	
Montant proposé	
Numéro et date de la décision	
Montant attribué	
Date limite de réalisation de la formation	
Somme à payer	
Somme versée	
Date de versement	
Mandat / Bordereau	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la comptabilité. Le destinataire des données est le Trésor Public.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (accueil@ccplc.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Coller ou agraffer ici vos références bancaires (RIB)
Ou les transmettre par courriel



Pour tout renseignement :

Communauté de Communes
du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
La Tardière 85120 TERVAL
Tél : 02 51 69 61 43 – Fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr